

9. a) La Commission canadienne du blé a écrit à la firme Econ Consulting Limited le 15 juillet 1981, pour l'informer que l'accord de manutention conclu avec la Commission devant expirer le 1^{er} octobre 1981 ne serait pas renouvelé pour la récolte de 1981-1982. b) Le 9 septembre 1981, la Commission canadienne des grains a été informée par la Commission canadienne du blé que les accords de manutention entre cette dernière et Econ Consulting Limited prendraient fin le 1^{er} octobre 1981. Rien n'indiquait que cette mesure était prise par crainte de difficultés financières chez Econ Consulting Limited. On croit plutôt généralement que certains démêlés d'ordre administratif et juridique entre la Commission canadienne du blé et Econ Consulting Limited aient été la cause de cette rupture. Econ Consulting Limited avait été le seul titulaire d'un permis d'exploitation de silo-élévateur non-primaire à bénéficier d'un accord de manutention de grains de classe «A» modifié et il semble que cette expérience se soit soldée par un échec.

10. Le ministre de l'Agriculture a été informé en décembre 1981 des inquiétudes de la Commission au sujet d'Econ Consulting Limited et de ses efforts pour hausser le niveau de cautionnement.

11. a) Oui. b) Non.

12. La Commission a collaboré avec le syndicat pour faire expliquer la situation aux créanciers et établir l'identité de ceux qui pourraient légitimement présenter une réclamation aux termes de la loi sur les grains du Canada. Elle continue à surveiller la situation financière des autres titulaires de permis.

13. Non.

LES FAILLITES OU MISES EN TUTELLE DANS LE SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER

Question n° 4474—M. Mazankowski:

En a) 1979, b) 1980, c) 1981, d) 1982 à ce jour, combien de sociétés du secteur pétrolier et gazier, y compris les entreprises de forage, les sociétés d'entretien des plate-formes et les compagnies de camionnage, ont déclaré faillite ou été mises en tutelle et, dans chaque cas, quels en étaient (i) la raison sociale (ii) les actifs déclarés au moment de la déclaration (iii) le passif dû?

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Ci-dessous est la liste des faillis qui, selon les dossiers du ministère, sont identifiés comme ayant opéré dans le secteur pétrolier et gazier. Il est à noter cependant que le système actuel de statistiques ne permet pas de séparer les pétroliers des autres compagnies de camionnage.

(a)	Nombre	(i)	(ii)	(iii)
1979	10	Anderson, William Eric Kami Management & Consultants Ltd. L.R. Gallant Gas Test Operating Ltd. Larsen Oilfield Services Ltd. Lucien Mainville Inc. Puckett, Jerrold Jean Rand Resources Ltd. Smith, Donald Edward Terror Oilfield Services Ltd. Vinegar, Barney	\$ 150 pas disponible pas disponible 33,000 750 9,500 2,500 pas disponible 43,000 950	\$ 750,000 pas disponible pas disponible 350,000 29,000 23,000 190,000 pas disponible 69,000 135,000

Questions au Feuilleton

(b)				
1980	4	Begg, A. Robert Edwards Crystal Ann Montbourquette Pigeon, Marcel Robert, Michel Joseph Georges	270,000 63,000 1,500 23,000	270,000 69,000 29,000 31,000
(c)				
1981	10	Bond, Michael James Excel Quartz Inc. Glover, Darrell Roland Hyde, Robert Joseph Intercoast Resources Corp. Morrill, Leonard Leo Pavey, Neil Kenneth Schneider, Philip David Spencer, Terrance Robert Yava Mines Limited	150 250,000 1,500 4,500 pas disponible 1,500 2,500 2,500 85,000 1,500,000	105,000 750,000 17,500 23,000 pas disponible 17,500 23,000 25,000 105,000 6,000,000
(d)				
1982	14	Big Horn Chemical Processing Ltd. Bridge, Daniel Wyatt Buchanan, Ronald Alan Cadieux, Leo Clifford D.A.M. Cat Service Ltd. Faiber, Stanley Edward Jones, Floyd Edward Kenny, James Anthony Needham, Gordon Robert Nordell Drilling Ltd. Primus Resources Ltd. Source Oil & Gas (Western) Ltd. Wescom Services Ltd. 99932 Canada Inc.	950,000 105,000 pas disponible 1,000 270,000 3,000 63,000 4,500 63,000 125,000 330,000 pas disponible 210,000 15,500	6,000,000 135,000 pas disponible 38,000 430,000 13,000 97,000 21,000 57,000 410,000 350,000 pas disponible 290,000 27,000

** On ne possède aucun renseignement au sujet de ces faillites parce qu'elles ont été déclarées suite à une requête des créanciers.

L'information concernant les mises en tutelle n'est pas disponible au ministère étant donné que celles-ci sont hors des limites de la loi actuelle sur la faillite.

Note: Il est à noter que les données sur l'actif et le passif sont tirées du bilan initial du failli, déclarées et estimées par celui-ci; elles sont donc souvent inexactes.

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

[Traduction]

M. Malone: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) pourrait-il me dire pourquoi les questions n°s 4411 et 4465 n'ont pas encore reçu de réponse? A propos de la question n° 4411, je lui demanderais plus précisément si c'est à cause du caractère délicat de cette question, qui demandait si oui ou non le ministre des Finances s'est servi de documents de l'impôt sur le revenu pour se ménager les faveurs d'un groupe d'hommes d'affaires à qui il a envoyé une lettre, qu'il n'y a pas encore de réponse? Est-ce pour cette raison que la réponse est retardée, parce qu'il y a eu violation du secret fiscal?